

430 LM 1/42

NG série Personnel de Pa Joie  
et des bâtiments.

20 JUIL 1939

Repart 2804

447140

430 LM 1/42

**SOCIÉTÉ  
NATIONALE**  
*des*  
**CHEMINS DE FER  
FRANÇAIS**

## NOTE GÉNÉRALE

SÉRIE PERSONNEL DE LA VOIE ET DES BATIMENTS N° **1-A<sup>1</sup>**

Vt

Paris, le 1<sup>er</sup> juillet 1939.

Col.

Nm.  
41

### INSTRUCTION PROFESSIONNELLE DES ATTACHÉS DESTINÉS AUX SERVICES DE LA VOIE ET DES BATIMENTS

#### Article premier. — Régime à appliquer.

L'Annexe à la présente Note Générale donne les dispositions uniformes de principe à appliquer dans les Services de la Voie et des Bâtiments des diverses Régions, pour assurer la formation professionnelle des Attachés pendant la période où ils conservent cette qualité.

Les indications données dans les tableaux de l'Annexe sont applicables à ceux des Attachés qui, par leur capacité à acquérir le sens du métier, donnent immédiatement entière satisfaction, mais la progression prévue sera modifiée chaque fois que l'instruction professionnelle d'un Attaché paraîtra exiger de plus longues périodes de formation.

Les Attachés qui, au cours de leur année d'essai, ne donneraient pas entière satisfaction par leur tenue ou leur ardeur au travail ou qui ne paraîtraient pas capables de remplir les fonctions du grade auquel ils doivent être normalement nommés à l'issue de leur stage d'Attaché, devront être licenciés.

Ceux qui ne donneraient pas satisfaction au cours de leur stage d'Attaché devront être rétrogradés sur l'échelle correspondant à l'emploi qu'ils sont capables de tenir, et perdront leur qualité d'Attaché sans attendre aucun délai, dès que le défaut d'aptitude aura été nettement établi.

#### Article 2. — Recommandations Générales.

Les Chefs d'Arrondissement et les Inspecteurs doivent s'occuper **personnellement** de la formation des Attachés qui leur sont confiés et tout particulièrement de ceux des Groupes I, II et III. Dans ce but, ils doivent leur tracer des programmes de travail précis, les affecter à des emplois convenablement choisis, les voir fréquemment pour les conseiller et les interroger. Ils doivent formuler sur eux, avant la fin de l'année d'essai, une appréciation écrite détaillée permettant de juger s'il y a lieu de les commissioner.

Le Directeur Général,  
**R. LE BESNERAIS.**

## ANNEXE A LA NOTE GÉNÉRALE

### SÉRIE PERSONNEL DE LA VOIE ET DES BATIMENTS N° 1-A<sup>1</sup>

#### I. — INSTRUCTION PROFESSIONNELLE DES ATTACHÉS DU GROUPE I

Ces attachés sont, en principe, recrutés le 1<sup>er</sup> octobre de chaque année.

DURÉE APPROXIMATIVE DE CHAQUE STAGE	INDICATIONS DES DIVERS STAGES									
12 mois.	<p>L'Attaché est envoyé, en surnombre, auprès d'un Chef d'Arrondissement, lequel, au bout d'un mois (1), lui fait effectuer divers stages de documentation et d'observation :</p> <table border="0"> <tr> <td align="center">2 mois :</td> <td align="center">Dans un District important.</td> <td rowspan="4" style="vertical-align: middle;">} Réglementation générale, Personnel, Comptabilité (Budget, matières, Fournisseurs et entreprises), Entretien et matériaux de la Voie, Travaux de grosses réfections, Signalisation mécanique et enclenchements, signalisation et appareils de sécurité électriques, Travaux divers, opérations typométriques, calculs de tracés, Piquetage et Implantations.</td> </tr> <tr> <td align="center">3 mois :</td> <td align="center">Dans une Section</td> </tr> <tr> <td align="center">3 mois :</td> <td align="center">Dans une Circonscription du S. E. S.</td> </tr> <tr> <td align="center">3 mois :</td> <td align="center">Dans un district important en qualité d'intérimaire afin de se rendre compte dans la pratique du profit tiré des stages précédents et de l'aptitude au service actif.</td> </tr> </table>	2 mois :	Dans un District important.	} Réglementation générale, Personnel, Comptabilité (Budget, matières, Fournisseurs et entreprises), Entretien et matériaux de la Voie, Travaux de grosses réfections, Signalisation mécanique et enclenchements, signalisation et appareils de sécurité électriques, Travaux divers, opérations typométriques, calculs de tracés, Piquetage et Implantations.	3 mois :	Dans une Section	3 mois :	Dans une Circonscription du S. E. S.	3 mois :	Dans un district important en qualité d'intérimaire afin de se rendre compte dans la pratique du profit tiré des stages précédents et de l'aptitude au service actif.
2 mois :	Dans un District important.	} Réglementation générale, Personnel, Comptabilité (Budget, matières, Fournisseurs et entreprises), Entretien et matériaux de la Voie, Travaux de grosses réfections, Signalisation mécanique et enclenchements, signalisation et appareils de sécurité électriques, Travaux divers, opérations typométriques, calculs de tracés, Piquetage et Implantations.								
3 mois :	Dans une Section									
3 mois :	Dans une Circonscription du S. E. S.									
3 mois :	Dans un district important en qualité d'intérimaire afin de se rendre compte dans la pratique du profit tiré des stages précédents et de l'aptitude au service actif.									
4 à 5 mois.	<p>2 à 3 mois : Cours de perfectionnement des Chefs de district.</p> <p>1 mois : Stage auprès d'un Inspecteur du Mouvement au cours duquel l'Attaché examine particulièrement les questions de sécurité, programmes de signaux, etc.</p> <p>1 mois : Stage au Matériel et Traction, Locomotives, wagons et autorails (en particulier châssis et suspension, train roulant). Répétition des signaux sur les locomotives, visibilité des signaux en machine, etc.</p>									
2 mois.	<p>En surnombre au Service Régional VB. Stage durant lequel l'Attaché se familiarisera avec les tracés de voie et les schémas de signalisation.</p>									

(1) Pendant le premier mois de stage, l'Attaché est initié à l'organisation générale de la S. N. C. F., à celle plus particulière des Services de la Voie et aux Règlements généraux.

A l'issue de cette période de dix-neuf mois de formation, les Attachés du Groupe I ayant donné toute satisfaction sont alors nommés titulaires d'un emploi ou maintenus dans la situation d'Attaché pour occuper un poste de Chef de district principal ou de Contrôleur principal SES ou Sous-Inspecteur SES. Les Chefs d'Arrondissement, sur le vu des résultats donnés par l'Attaché dans ces premiers postes proposeront, lorsqu'ils estimeront le moment venu, sa nomination comme Chef de Section ou Inspecteur de 2<sup>e</sup> classe du SES.

II. — INSTRUCTION PROFESSIONNELLE DES ATTACHÉS DU GROUPE II

DURÉE APPROXIMATIVE DE CHAQUE STAGE	INDICATIONS DES DIVERS STAGES
9 mois.	A. — Filière « Voie et Bâtiments ». — Service actif. Stages identiques à ceux des Attachés du Groupe I.
	B. — Filière « SES ». L'Attaché est envoyé en surnombre auprès d'un Chef d'Arrondissement, lequel, au bout d'un mois (1), lui fait effectuer divers stages d'instruction :
	1 mois : Dans un District } Entretien et matériaux de la Voie, organisation de la Section, Organisation de la signalisation et en particulier de la signalisation mécanique. 1 mois : Dans une Section } 6 mois : Dans une Circonscription « SES » comportant des installations importantes (block automatique, appareils de sécurité divers, postes électrodynamiques, postes d'enclenchements). Stage technique durant lequel l'attaché participe, avec les agents intéressés, aux travaux d'entretien et de relève des dérangements.
5 à 6 mois.	2 à 3 mois : Cours de perfectionnement des Chefs de district.
	1 mois : Stage auprès d'un Inspecteur du Mouvement au cours duquel l'Attaché examine particulièrement les questions de sécurité et de réglementation.
	2 mois : Stage à l'Arrondissement ou au Service Régional pour étudier la préparation des schémas et projets de signalisation.
6 mois.	C. — Filière « Bureau administratif ». L'Attaché est envoyé en surnombre auprès d'un Chef d'Arrondissement, lequel, au bout d'un mois (1) lui fait effectuer divers stages de documentation dans les établissements du service actif :
	1 mois : Dans un District. } 2 mois : Dans une Section. } Organisation générale, Personnel, Comptabilité, Réglementation, etc. 2 mois : Dans les divers bureaux de l'Arrondissement. }
	(1) Pendant le premier mois de stage, l'Attaché est initié à l'organisation générale de la S. N. C. F., à celle plus particulière des Services de la Voie et aux Règlements Généraux.

A l'issue de ces diverses périodes de formation, les Attachés du Groupe II ayant donné toute satisfaction sont alors nommés titulaires d'un emploi ou maintenus dans la situation d'Attaché pour occuper :

- dans la filière « VB » : un poste de Chef de district.
- dans la filière « SES » : un poste de Contrôleur ou de Contrôleur principal SES.
- dans la filière « Bureaux administratifs » : un poste de Rédacteur principal, Chef de groupe, Contrôleur technique ou dessinateur-projeteur de 1<sup>re</sup> classe.

III. — INSTRUCTION PROFESSIONNELLE DES ATTACHÉS DU GROUPE III

DURÉE APPROXIMATIVE DE CHAQUE STAGE	INDICATIONS DES DIVERS STAGES
	A. — Filière « Voie et Bâtiments ». — Service actif. Stages identiques à ceux des Attachés des Groupes I et II.
	B. — Filière « SES ». Stages identiques à ceux des Attachés du Groupe II.
	C. — Filière « Bureaux Administratifs ». Stages identiques à ceux des Attachés du Groupe II.
Nota : Pendant le premier mois de stage, l'Attaché est initié à l'organisation générale de la S. N. C. F., à celle plus particulière des Services de la Voie et aux Règlements Généraux.	

A l'issue de ces diverses périodes de formation, les Attachés du Groupe III ayant donné toute satisfaction sont alors nommés titulaires d'un emploi ou maintenus dans la situation d'Attaché pour occuper :

- dans la filière « VB » : un poste de Chef de district.
- dans la filière « SES » : un poste de Contrôleur S. E. S.
- dans la filière « Bureaux administratifs » : un poste de Rédacteur principal, Chef de groupe, Contrôleur technique ou Dessinateur-projeteur de 1<sup>re</sup> classe.

IV. — INSTRUCTION PROFESSIONNELLE DES ATTACHÉS DU GROUPE IV

DURÉE APPROXIMATIVE DE CHAQUE STAGE	INDICATIONS DES DIVERS STAGES
12 mois.	<p>A. — Filière « VOIE ET BATIMENTS ». — Service actif.</p> <p>L'Attaché est occupé dans les fonctions de « Piqueur » pendant la durée du stage d'essai. (Séjour en Section, intérim des Chefs de district, etc.)</p>
12 mois.	<p>B. — Filière « SES ».</p> <p>L'Attaché est occupé dans les fonctions de « Contrôleur Adjoint du SES » et effectue divers stages de documentation :</p> <p>1 mois : Dans un District { Entretien et matériaux de la Voie, Organisation générale de la Signalisation et en particulier de la signalisation mécanique.</p> <p>2 mois : Dans une Section {</p> <p>9 mois : Dans une Circonscription SES comportant des installations importantes (block automatique, appareils de sécurité divers, postes électrodynamiques, poste d'enclenchements).</p> <p>Stage technique durant lequel l'Attaché participe, avec les agents intéressés, aux travaux d'entretien et de relève des dérangements.</p>
12 mois.	<p>C. — Filière « Bureaux administratifs ».</p> <p>L'Attaché est occupé dans les fonctions d'« Employé principal » ou de « Rédacteur » et effectue divers stages de documentation :</p> <p>6 mois : Dans un District. {</p> <p>3 mois : Dans une Section. { Organisation générale, Personnel, Comptabilité, Réglementation, etc.</p> <p>3 mois : Dans les bureaux de l'Arrondissement. }</p>

A l'issue de ces diverses périodes de formation, les Attachés du Groupe IV ayant donné toute satisfaction sont alors nommés titulaires d'un emploi ou maintenus dans la situation d'Attaché pour occuper :

- dans la filière « VB » un poste de Piqueur.
- dans la filière « SES » un poste de Contrôleur adjoint SES.
- dans la filière « Bureaux administratifs » : un poste de Contrôleur technique adjoint, d'Employé principal ou de Dessinateur-calqueur.

V. — INSTRUCTION PROFESSIONNELLE DES ATTACHÉS DU GROUPE V

DURÉE APPROXIMATIVE DE CHAQUE STAGE	INDICATIONS DES DIVERS STAGES
12 mois.	<p>A. — Filière « Voie et Bâtiments ». — Service actif.</p> <p>L'Attaché est occupé dans les fonctions de « Dessinateur-calqueur » ou d'« Employé » pendant la durée du stage d'essai (séjours en District, Section et Arrondissement) et peut ainsi se préparer aux fonctions de « Piqueur ».</p>
12 mois.	<p>B. — Filière « SES ».</p> <p>L'Attaché est occupé dans les fonctions de « Surveillant principal du SE » et effectue divers stages de documentation :</p> <p>1 mois : Dans un District { Entretien et matériaux de la Voie, Organisation générale et signalisation mécanique.</p> <p>2 mois : Dans une Section {</p> <p>9 mois : Dans une Circonscription SES : Stage pratique durant lequel l'attaché participe, avec les agents intéressés, aux travaux d'entretien et de relève des dérangements.</p>
	<p>C. — Filière « Bureaux administratifs ».</p> <p>L'Attaché est occupé dans les fonctions de « Dessinateur-calqueur » ou d'« Employé » : Il se familiarisera avec les différentes parties du service au fur et à mesure de son passage dans les divers emplois (séjours en District, Section et Arrondissement). Il sera spécialement suivi par ses Chefs directs en sa qualité d'attaché en vue de sa formation rapide.</p>

A l'issue de ces diverses périodes de formation, les Attachés du Groupe V ayant donné toute satisfaction sont alors nommés titulaires d'un emploi ou maintenus dans la situation d'attaché pour occuper :

- dans la filière « VB » : un poste de Dessinateur-calqueur ou d'Employé.
- dans la filière « SES » : un poste de Surveillant principal du SE.
- dans la filière « Bureaux Administratifs » : un poste de Dessinateur-calqueur ou d'Employé.

VI. — INSTRUCTION PROFESSIONNELLE DES ATTACHÉS DU GROUPE VI

DURÉE APPROXIMATIVE DE CHAQUE STAGE	INDICATIONS DES DIVERS STAGES
12 mois.	<p>A. — Filière « Voie et Bâtiments ». — Service actif.</p> <p>L'Attaché est occupé dans les fonctions de « Calqueur » ou d'« Expéditionnaire ». Il se familiarisera avec les différentes parties du service au fur et à mesure de son passage dans les divers emplois (séjours en District, Section et Arrondissement). Il sera spécialement suivi par ses Chefs directs en sa qualité d'attaché en vue de sa formation rapide et de sa préparation aux fonctions de « Piqueur ».</p> <p>B. — Filière « SES ».</p> <p>L'Attaché est occupé dans les fonctions de « Surveillant du SE » et effectue divers stages de documentation :</p> <p>1 mois : Dans un District { Entretien et matériaux de la Voie. Organisation générale et signalisation mécanique.</p> <p>2 mois : Dans une Section {</p> <p>9 mois : Dans une circonscription SES. Stage pratique durant lequel l'Attaché participe, avec les agents intéressés, aux travaux d'entretien et de relève des dérangements.</p> <p>C. — Filière « Bureaux administratifs ».</p> <p>L'Attaché est occupé dans les fonctions de « Calqueur » ou d'« Expéditionnaire ». Il se familiarisera avec les différentes parties du service au fur et à mesure de son passage dans les divers emplois (séjours en District, Section et Arrondissement). Il sera spécialement suivi par ses Chefs directs en sa qualité d'attaché en vue de sa formation rapide.</p>

À l'issue de ces diverses périodes de formation, les Attachés du Groupe VI ayant donné toute satisfaction sont alors nommés titulaires d'un emploi ou maintenus dans la situation d'attaché pour occuper :

- dans la filière « VB » : un poste de Calqueur ou d'Expéditionnaire.
- dans la filière « SES » : un poste de Surveillant du SE.
- dans la filière « Bureaux administratifs » : un poste de Calqueur ou d'Expéditionnaire.